

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2014/004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 19 FEVRIER 2014

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président

Syndic titulaire : PONCET Norbert — PELISSIER Laurence - PECOULT Jocelyn

Excusés : CALVIERE Gérard — DEVINE marc

Syndic suppléant : LIENS Edmond — LIENS Charles

Excusés : OLIVIER Denis

L'an deux mille quatorze et le dix-neuf février, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet :

CONVENTION POUR L'APPLICATION ACTES

=====

Le Président expose : la Préfecture de Vaucluse a mis en place une application (ACTES) pour transmettre les délibérations et budgets sous format informatique. Pour cela, le Président doit signer pour l'ASCO une convention avec les services de la Préfecture, représentants de l'Etat.

Pour effectuer la télétransmission, l'ASCO fera appel à son prestataire, la société ADISOFT et signera un avenant au contrat pour cette télétransmission.

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve le principe de télétransmission des actes administratifs par le dispositif propre de télétransmission, autorise le Président à signer la convention à venir avec la Préfecture de Vaucluse et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président
Mr DOMINIQUE Pierre



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425 Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES